



Dépêche n° 599772
Par Marc-Antoine Bindler
Publiée le 23/01/2019 à 17h17

Guillaume Poupard (Anssi) : "Des cyberattaquants préparent des conflits futurs et positionnent des charges" (FIC 2019)

"Il est très clair que certains cyberattaquants préparent des conflits futurs et sont en train de positionner des charges afin d'être prêts à répondre si leurs autorités leur en donnaient l'ordre", prévient Guillaume Poupard, mardi 22 janvier 2019. Le directeur général de l'Anssi s'exprimait lors du FIC 2019. Ces attaquants "entrent dans des systèmes sans chercher d'effets immédiats", précise le responsable, selon lequel ces manœuvres proviennent de "services avec des moyens techniques et financiers importants". Guillaume Poupard les évolutions à venir en termes de détection des cyberattaques.

La menace cyber "existe toujours, elle continue d'augmenter, elle est proliférante". C'est ce qu'indique Guillaume Poupard, lors de l'édition 2019 du FIC, qui se tient à Lille (Nord) jusqu'au mercredi 23 janvier. Si les motivations restent globalement les mêmes, avec "beaucoup de vol d'informations, de propriété intellectuelle, d'éléments commerciaux", le directeur général de l'Anssi constate le "développement d'attaques plus inquiétantes". "Ces attaques visent à entrer dans des systèmes et à en prendre le contrôle, sans chercher des effets immédiats que ce soit en termes de vol de données ou de sabotage, mais bien dans le but de préparer des conflits futurs", précise Guillaume Poupard. "Plus que jamais, l'Anssi porte un message d'alerte sur l'urgence qu'il y a de considérer les questions de sécurité numérique comme il le faut."

À l'heure de l'"internet industriel des objets" et du cloud, le directeur général de l'Anssi note également que les cyberattaquants "ont compris qu'il est beaucoup plus efficace de s'en prendre aux prestataires et à la 'supply chain' pour toucher certaines cibles". "On voit que certains prestataires IT, pour des raisons économiques, n'ont pas mis en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires", explique-t-il. "Les attaquants passent par ce biais pour entrer au sein de réseaux sensibles."

L'Anssi veut pousser l'effort sur la détection

"L'effort pour 2019 va vraiment porter sur notre capacité de détection", indique le directeur général de l'Anssi, évoquant l'article 34 de la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018, qui introduit l'utilisation de "sondes" de détection des cyberattaques ([lire sur AEF info](#)). Ce texte "doit permettre aux opérateurs de communication électronique de faire de la détection d'attaques informatiques sur les flux de leurs clients et permettre à l'Anssi, sous contrôle de l'Arcep, d'aller positionner des systèmes de détection autour de serveurs chez les hébergeurs ou chez les opérateurs", rappelle Guillaume Poupard.

"C'est une évolution importante", souligne-t-il. "L'Anssi va avoir une capacité de détection et une visibilité sur l'activité des attaquants bien supérieure. Entre ce que l'on devrait voir et ce que le voit aujourd'hui, il y a un 'gap' monstrueux." Guillaume Poupard précise à ce titre que les deux sondes de détection qualifiées par l'Anssi et développées par les sociétés Thales et Gatewatcher, "vont arriver d'ici un mois" ([lire sur AEF info](#)).

"La réglementation est un outil majeur"

Guillaume Poupard souligne qu'en matière de lutte contre la cybercriminalité, "la réglementation est un outil majeur qui permet d'être plus efficace et d'essayer de courir aussi vite que les attaquants". Évoquant les obligations des OIV introduites par la loi de programmation militaire de 2013, il se déclare "très satisfait de la coopération qui a pu être nouée avec ces acteurs majeurs du secteur privé" ([lire sur AEF info](#)).

Le directeur général de l'Anssi évoque en outre l'extension de ce champ réglementaire aux opérateurs de services essentiels dans le cadre de la transposition de la directive NIS ([lire sur AEF info](#)). "Nous avons désigné 120 premiers opérateurs de service essentiels, qui sont pour l'instant tous déjà OIV", rappelle-t-il ([lire sur AEF info](#)). "Nous allons avoir des vagues de désignations, dans les mois et les années à venir, au fur et à mesure que l'on aura mis ces acteurs en posture de bien être capables de se protéger." Cette désignation par vague s'explique notamment par "la contrainte de permettre au secteur privé – les fournisseurs de produits et de services – de se développer afin que l'équilibre entre l'offre et la demande ne soit pas rompu".

À ce titre, Guillaume Poupard annonce que trois premiers PDIC (prestataires de détection d'incidents de sécurité) bénéficient désormais de la qualification de prestataires de services de confiance délivrée par l'Anssi : Orange, Sopra Steria et Sogeti. "D'autres vont arriver très vite," précise-t-il. Sur le plan du cloud, la société Oodrive vient elle aussi d'être qualifiée.

Cette dépêche a été transmise au FIC avec l'aimable autorisation d'AEF info, agence d'informations spécialisées, dans le cadre d'un partenariat. Si vous souhaitez recevoir les informations d'AEF info, n'hésitez pas à vous connecter sur www.aefinfo.fr afin de découvrir le service pour une période d'essai gratuit.

Testez AEF